AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-8-81841524

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 28 - 24 Août 1981

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES : Les maladies de conservation des pommes et des poires sont dues le plus souvent à divers champignons : Gloeosporium, Trichoseptoria, Cylindrocarpon mali, Penicillium, Monilia, Rhizopus, Botrytis, Phytophtora, etc...

Pour lutter préventivement contre ces parasites, deux ou trois traitements de pré-cueillette sont recommandés : le premier environ un mois avant récolte et le dernier dans les quelques jours qui la précèdent.

On peut utiliser (doses de matière active par hectolitre d'eau) :

bénomyl (Benlate) : 30 g. ; carbendazime (Bavistine, Daryline, Dérosal, Derroprène, Sandomil, Véréor) : 30 g. ; thiophanate méthyl (Pelt 44) : 70 g.

les produits indiqués ci-dessus étant inactifs contre les Phytophtora et Rhizopus, pour lutter contre ces champignons, utiliser :

captane : 150 g. ; captafol : 100 g. ; folpel : 160 g. ; mancozèbe : 160 g. ; tolylfluamide (Méthyleuparène) : 75 g. interdit 7 jours avant la récolte.

Après cueillette on peut aussi réaliser le trempage des fruits avec *bénomyl : 50 g. ou thiabendazole (Gléo-Stop 60) : 270 g.* qui peut être aussi employé en pulvérisation *(90 g.)*.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER *(dessèchement des rameaux)* : Rappelons qu'il est recommandé de couper et brûler les cannes qui ont fructifié ainsi que les pousses chétives de l'année en ne laissant que 5 ou 6 pousses vigoureuses par touffe, puis d'effectuer un traitement cuprique ou organo-cuprique.

ACARIENS : Les araignées rouges restent très actives et les éclosions se poursuivent encore localement. Continuer d'assurer la protection avec un acaricide spécifique.

CULTURES LÉGUMIÈRES

POURRITURE BLANCHE DE L'OIGNON : Afin de limiter les risques d'attaques de ce parasite, il convient d'enrober les semences avec l'un des produits suivants :

- *iprodione (Rovral) : 30 g. de produit commercial/Kg de semence*
- *vinchlozoline (Ronilan) : 30 g. " " " "*

TEIGNE DU POIREAU : Le vol des papillons se prolongeant, il est nécessaire de maintenir la protection contre ce ravageur. Certaines parcelles pourront nécessiter le renouvellement du traitement suite aux fortes précipitations locales des 17 et 20 août.

Pour la liste des produits utilisables, se reporter à notre bulletin n° 26 du 3 août.

P.195

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant G. VARLET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

C O L Z A

INCORPORATION AU SOL D'UN INSECTICIDE AU MOMENT DU SEMIS : Rectificatif de notre bulletin n° 27 du 10 août 1981 :

lire *Dacamox* au lieu de *Decamox*.

BETTERAVES

OÏDIUM : Cette maladie est assez fréquente dans les cultures de betteraves sucrières. Une intervention doit être réalisée à l'apparition des premiers symptômes. Mais dans la plupart des situations un deuxième traitement (15 à 20 jours après le premier) doit être envisagé.

Nous préconisons contre *l'oïdium* seul un soufre mouillable micronisé. A notre connaissance les produits actuellement homologués sont :

Microthiol Spécial à 7,5 Kg/ha ; Microthiol Spécial liquide à 8 l./ha ; Thiovit Microbilles à 8 Kg/ha ; Thiovit L à 8,5 l./ha ; Soufrèbe liquide à 8 l./ha et Phytosoufre Super à 8 Kg/ha.

Suite aux essais entrepris lors des deux dernières campagnes l'association *carbendazime + manèbe + soufre (Blédor 3) à la dose de 8 Kg de produit commercial par hectare* a obtenu une autorisation provisoire de vente contre cette maladie.

CERCOSPORIOSE : Si la présence de cette maladie est observée, ajouter au soufre l'un des fongicides indiqués dans notre bulletin n° 27 du 10 août 1981.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET